

A.D.M.H.
Société par actions simplifiée au
capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 123, Avenue du Général Leclerc
15000 AURILLAC

911.753.622 R.C.S. AURILLAC

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
EN DATE DU 25/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le vingt-cinq avril,
à 16 H 30,

Monsieur Arnaud DELON, demeurant à AURILLAC (15000), 38 Avenue de la République, propriétaire des 300 parts sociales composant le capital social indique que l'ordre du jour est le suivant :

- Agrément d'un nouvel actionnaire,
- Questions diverses.

Décision n°1

Conformément aux articles 13 et 14 des statuts, l'actionnaire unique autorise Monsieur Arnaud DELON (actionnaire unique) à céder TROIS CENTS (300) actions lui appartenant dans la société à la société HOLDING DELON, SARL, au capital de 59 851,00 euros, située 15 chemin de Berthou, AURILLAC (15 000), nouvel actionnaire unique (suite à l'apport de titres en date du 15/04/2025 sur la société HOLDING DELON) à compter du 1^{er} mai 2025.

Décision n°2

Monsieur Arnaud DELON, actionnaire unique et président se déclare **partant** à compter du 1^{er} mai 2025, suite à l'apport de titres en numéraire en date du 15/04/2025 dont le bénéficiaire est : HOLDING DELON (SARL) au capital de 59 851,00 euros, située 15 chemin de Berthou, AURILLAC (15 000), nouvel actionnaire unique et président.

Décision n°3

La société A.D.M.H. conserve sa forme de société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), la société HOLDING DELON (SARL) devenant l'unique actionnaire et président en remplacement de Monsieur Arnaud DELON.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

L'associé unique
Arnaud DELON

